

PRÉPAREZ VOTRE INSCRIPTION..!!!

Il vous sera demandé

- Nom, prénom, date de naissance, mail et téléphone....
- Entreprise ou club (Pour participer au challenge, pas d'inscription groupe)
- Un moyen de paiement Carte bleu, Visa.... ✓

Pour le 6 et 12 Km CHRONO :

- Il vous sera demandé d'insérer votre licence ou un certificat médical (en version pdf, jpeg..) pour valider votre inscription.
- Toute inscription dont le certificat médical ou la licence n'est pas valide sera caduque le 30 novembre 2019. (Pensez à insérer les bons documents)
- Se référencer au document ci-dessous ✓

Pour le 6 Km OPEN :

- **Aucun certificat médical n'est demandé .**
- **En version OPEN : Vous serez chronométrés et classés par ordre alphabétique. (Même dotation que la version chrono)**

***LICENCES / CERTIFICAT MEDICAL:**

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur : D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ; ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre- indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ; ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée, il n'est plus possible d'accepter les licences du Triathlon, de la Course d'Orientation ou du Pentathlon Moderne à partir du 1er novembre 2018